

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-10-2

Séance du vendredi 7 mars 2008

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

La Commission Permanente du Conseil Général,

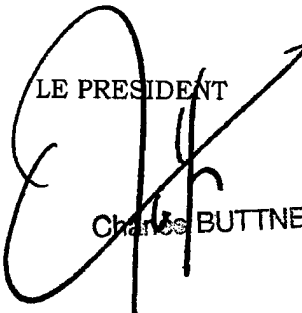
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2008/I-5è/08 des 13 et 14 décembre 2007 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I – 10è/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative aux moyens d'interventions en faveur du sport,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde aux organisateurs des manifestations sportives figurant en annexe 1 au rapport, les aides proposées,
- ❖ Précise qu'elles seront versées à l'issue de la manifestation au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département,
- ❖ Décide que la dépense correspondante d'un montant total de 16 300 € sera prélevée sur le Budget Départemental chapitre 65, nature 6574, fonction 32 enveloppe 17266.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER